



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
12 juillet 2023
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conseil d'administration

Septième session

Gebze (Türkiye), 8 décembre 2022

Point 3 de l'ordre du jour

Projet de budget et de programme de travail pour 2023

Banque de technologies pour les pays les moins avancés : budget et programme de travail pour 2023

I. Mandat

1. En application du mandat confié par l'Assemblée générale et de la Charte de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, les objectifs de la Banque sont les suivants :

a) Renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation des pays les moins avancés en leur donnant les moyens de repérer, d'absorber, de mettre au point, d'intégrer et de déployer plus largement des technologies et innovations, y compris celles qui sont autochtones, et leur permettre de mieux aborder et traiter les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle ;

b) Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ;

c) Consolider les relations de partenariat entre les entités publiques actives dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi qu'avec le secteur privé ;

d) Encourager la coopération entre tous les acteurs qui évoluent dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment les chercheurs, les instituts de recherche et les entités du secteur public et du secteur privé, dans les pays les moins avancés et entre eux, ainsi qu'avec leurs homologues dans d'autres pays ;

e) Favoriser et faciliter le repérage et l'utilisation des technologies appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers aux dites technologies, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle et en stimulant, sur les plans national et régional, la capacité de ces pays d'exploiter efficacement les technologies afin de susciter des changements en profondeur.



2. De plus, le consensus atteint par les États Membres dans le cadre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030 a permis de consolider le mandat de la Banque de technologies en réaffirmant que la Banque « servira d'interlocutrice principale pour faire en sorte que ces pays renforcent leurs capacités scientifiques, technologiques et d'innovation, étape vers la constitution de capacités de production durable et la promotion de la transformation structurelle de l'économie ».

II. Orientations générales

3. À sa sixième session extraordinaire tenue les 30 et 31 mai 2022, le Conseil d'administration de la Banque de technologies, après avoir examiné les recommandations issues de l'examen fonctionnel de la Banque élaboré à sa demande, a décidé d'introduire une série de mesures de réforme, dont une réduction du nombre de postes, une redéfinition des postes visant à assurer que la bonne exécution des programmes, l'introduction d'une approche plus adaptée à la conception et à l'exécution des projets et une nouvelle approche du financement des projets fondée sur la mobilisation ciblée des ressources (voir [TBLDC/2022/4](#)). Le Conseil a examiné et approuvé un budget et un programme de travail révisés pour 2022. L'année 2022 a donc été une période de transition qui a abouti à une réduction des effectifs et à une restructuration.

4. Pour l'avenir, une approche double est envisagée pour l'exécution du budget et du programme de travail pour 2023. Le premier volet portera sur la consolidation de la restructuration institutionnelle menée en 2022, dont le recrutement du (de la) prochain(e) Directeur(trice) général(e) sur la base d'une définition et d'un profil d'emploi révisés. Le second concernera la continuité des activités reportées depuis le programme de travail de 2022 et l'exécution de nouveaux projets de transfert de technologies et de renforcement des capacités lancés en 2022. Comme suite à la nouvelle orientation stratégique proposée dans l'examen fonctionnel, à compter de 2023, le soutien que la Banque apportera aux pays les moins avancés sera axé sur les trois domaines généraux suivants :

- a) Recherche, analyse et évaluation des besoins technologiques ;
- b) Repérage des technologies et du savoir-faire technique qui sont utiles, appropriés et applicables aux pays les moins avancés, conception de projets de transfert de technologies axés sur la demande et susceptibles d'être financés, et lancement de leur exécution en collaboration avec des partenaires, tant nationaux qu'internationaux ;
- c) Mise en place de partenariats et mobilisation de ressources pour une mise en œuvre efficace, inclusive et durable des projets de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

5. Comme suite aux recommandations formulées lors de l'examen fonctionnel, la Banque de technologies a déjà instauré une nouvelle démarche en matière de conception et d'exécution des projets, qui comprend les éléments suivants :

- a) Recenser des technologies et déterminer si elles sont utiles, applicables, appropriées, rentables et susceptibles d'être transférées aux pays les moins avancés. Il sera essentiel de consulter longuement les parties prenantes aux niveaux national et international et de veiller à ce que l'évaluation des risques et des avantages soit effectuée avec la diligence qui s'impose lors de l'élaboration des propositions de projet ;

b) Faciliter le transfert des technologies appropriées mises au jour et renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation dans les pays les moins avancés, dont la capacité d'absorber, d'intégrer et de développer des technologies ;

c) Intensifier la mobilisation de ressources et les partenariats pour une croissance inclusive et une incidence maximale.

6. Chacun des projets conçus intègre un engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité à tous les niveaux, en particulier pour ce qui concerne la nécessité de tenir compte des questions liées au genre et à la jeunesse dans les travaux de la Banque.

7. Le budget et le programme de travail pour 2023 seront basés sur la contribution annuelle de 1,7 million de dollars du gouvernement du pays hôte, la Türkiye, et s'appuieront sur les enseignements tirés de l'expérience de la Banque en matière de soutien aux pays les moins avancés.

8. En application de la décision du Conseil d'administration, l'exécution du budget et du programme de travail pour 2023 sera guidée par les principes clés suivants : répondre à la demande et aux besoins des pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ; ériger la mobilisation de ressources au rang de priorité ; créer des partenariats et en tirer parti pour soutenir le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ; conserver souplesse et réactivité face aux défis et aux possibilités qui se présentent ; se concentrer sur les avantages comparatifs ; s'engager en faveur d'un développement technologique inclusif, en accordant une attention particulière aux jeunes et à l'équité de genre dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.

9. Pour permettre à la Banque d'améliorer la gestion axée sur les résultats, et comme suite à la nouvelle démarche d'exécution des programmes, le plan stratégique de la Banque de technologies pour 2022-2024 comprend un cadre stratégique qui vise à faciliter le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

10. Le programme de travail pour 2023 associera nouveaux projets de transfert de technologies et programmes en cours lancés en 2021 et 2022, dans les domaines clés que sont l'évaluation des besoins technologiques, le transfert de technologies et le renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

11. De plus, à l'avenir, la Banque de technologies développera et améliorera sa capacité de mener des recherches et des analyses axées sur les politiques, qui sont essentielles pour consolider son rôle de chef de file en matière de réflexion et pour sensibiliser le monde aux défis et aux possibilités associés au renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés. Elle se forgera ainsi une réputation et développera son expertise en matière de services consultatifs spécialisés dans le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation.

12. La Banque mettra tout en œuvre pour consolider les partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les entités du système des Nations Unies et le secteur privé. Elle a participé aux travaux préparatoires de la deuxième partie de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Doha en mars 2023, et collaboré activement avec les États Membres à cet égard, notamment avec les partenaires de développement. Le Gouvernement turc a débloqué 100 000 dollars pour l'organisation de manifestations parallèles lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés afin de présenter les activités menées par la Banque, ce qui permettra de mobiliser des ressources.

13. En 2023, la Banque continuera de travailler en étroite coordination avec les comités préparatoires exécutifs du Sommet du partenariat Türkiye-Afrique, organisé conjointement par l'Union africaine et la Türkiye, et du Forum d'Antalya sur la diplomatie.

14. De plus, la Banque facilitera la mise en place de nouveaux partenariats et collaborera avec d'autres organismes économiques régionaux et continentaux, tels que l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'avec des organismes internationaux, afin d'assurer la coordination des approches relatives à la science, à la technologie et au développement de l'innovation, et s'emploiera à renforcer les synergies dans le cadre des interventions menées dans les pays les moins avancés.

15. En 2023, la Banque continuera de donner la priorité à la mobilisation de ressources en allouant expressément des ressources à la mobilisation de fonds destinés à l'exécution du programme, tout en élaborant une stratégie de mobilisation de ressources plus large et un plan d'opérations cohérent avec les besoins de financement de ses travaux futurs.

III. Vue d'ensemble des prévisions budgétaires et des ressources disponibles

16. On trouvera dans les tableaux 1 à 4 respectivement l'état des contributions, les ressources financières ventilées par composante, les postes et les ressources nécessaires par objet de dépense.

17. Pour financer son programme de travail de 2023, la Banque de technologies s'appuiera sur une contribution annuelle de 1,7 million de dollars allouée par le pays hôte, en application de l'accord financier quinquennal signé avec le Gouvernement turc le 3 février 2022. De plus, le pays hôte a accepté de verser chaque année une somme supplémentaire de 200 000 dollars destinée à des activités liées aux objectifs de développement durable, qui sera décaissée sur présentation de propositions de projets viables ayant des effets concrets dans les pays les moins avancés. À partir de 2023, et comme suite à la décision du Conseil d'administration de mai 2022, tous les projets et activités en lien avec les programmes seront financés par des ressources spécialement mobilisées pour les projets. Contrairement à ce qui était l'usage, les fonds non dépensés de l'année précédente ne seront pas utilisés pour couvrir les dépenses liées aux opérations et programmes de l'année suivante. En 2023, le solde non utilisé et les économies réalisées grâce à une gestion prudente des ressources en 2022 sont estimés à 1 960 185 dollars (voir tableau 1). Ce montant sera conservé pour servir de réserve et fonds pour imprévus.

18. Le pays hôte continuera d'apporter un appui en nature, en mettant à disposition des bureaux et en fournissant tous les services liés à la gestion des installations (sécurité, nettoyage, entretien et services collectifs de distribution) sans coût pour la Banque.

19. Le montant total des ressources demandées pour 2023 est estimé à 1 699 857 dollars et permettrait de couvrir les coûts associés à l'appui au Conseil d'administration, à la direction exécutive et à l'administration, à l'appui opérationnel et au programme de travail, ainsi que les dépenses d'appui aux programmes (soit 13 %) (voir tableau 2). Les dépenses se répartissent comme suit : appui au Conseil (3,4 %), direction exécutive et administration et appui opérationnel (43,4 %) et programme de travail (53,2 %). La Banque s'efforce de respecter la recommandation

du Conseil selon laquelle les dépenses de fonctionnement ne devraient pas dépasser 20 % du budget total annuel.

20. Le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires a été prolongé par le Gouvernement italien jusqu'en octobre 2023 ; il s'agit de la troisième année de mise en œuvre de ce programme. En application de l'accord conclu avec le Gouvernement italien, la Banque couvrira 50 % des coûts liés à la prolongation à une troisième année (2023). La Banque a déjà lancé la demande de prolongation et alloué les fonds nécessaires pour couvrir 50 % des coûts. De plus, elle discute actuellement avec le Ministère chinois du commerce de la possibilité de mettre à sa disposition un expert (P-4) pour deux ans. Les dépenses afférentes à cette mise à disposition (470 000 dollars) seraient entièrement prises en charge par le Ministère chinois du commerce.

21. On trouvera dans le tableau 4 la variation des ressources nécessaires par objet de dépenses de 2022 à 2023. Le montant total des ressources demandées pour 2023 s'élève à 1 699 857 dollars, soit nettement moins (47 %) que le montant total des ressources demandées dans le budget révisé pour 2022 (3 633 932 dollars). Cette diminution résulte de la réforme majeure entreprise par la Banque de technologies, qui a entraîné une réduction significative du nombre de postes (de 18 à 9) et donc une forte diminution des dépenses de personnel et des dépenses autres que les dépenses de personnel (voyages, consultants, frais généraux de fonctionnement et services contractuels).

Tableau 1
État des contributions

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Solde au 1^{er} janvier 2021	4 527 050
Contributions volontaires reçues en 2021	2 000 000
Intérêts créditeurs (2021)	10 418
Total partiel	6 537 468
Dépenses (2021)	(3 845 870)
Total partiel	(3 845 870)
Solde au 31 décembre 2021	2 691 598
Contributions volontaires reçues en 2022	1 700 000
Intérêts créditeurs (janvier-juin 2022)	6 683
Contributions volontaires attendues	–
Total partiel	4 398 281
Dépenses (janvier-juin 2022)	(1 447 843)
Dépenses prévues (juillet-décembre 2022)	(990 253)
Total partiel	(2 438 096)
Solde escompté au 31 décembre 2022	1 960 185

Tableau 2
Ressources financières, par composante

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (montant initialement approuvé)</i>	<i>2022 (montant révisé approuvé)</i>	<i>Variation par rapport au montant révisé</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Appui au Conseil d'administration	392	49 495	49 495	1 233	50 728
Direction exécutive et administration et appui opérationnel	825 718	1 054 500	722 114	(69 511)	652 603
Programme de travail	2 638 637	2 468 780	2 444 260	(1 643 293)	800 967
Total partiel	3 464 748	3 572 775	3 215 869	(1 711 571)	1 504 298
Dépenses d'appui aux programmes ^a	381 122	464 461	418 063	(222 504)	195 559
Total	3 845 870	4 037 236	3 633 932	(1 934 075)	1 699 857

^aLes dépenses d'appui aux programmes de 2023 pour le fonds d'affectation spéciale correspondent à 13 % du total, en attendant que le Contrôleur approuve un taux de 11 %.

Tableau 3
Postes

<i>Composante</i>	<i>2021</i>	<i>2022 (montant initialement approuvé)</i>	<i>2022 (montant révisé approuvé)</i>	<i>Variation</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	7	8	10	(6)	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	10	8	(3)	5
Total	17	18	18	(9)	9

Note : On trouvera l'organigramme et la répartition des postes pour 2023 à l'annexe II.

Tableau 4
Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (montant initialement approuvé)</i>	<i>2022 (montant révisé approuvé)</i>	<i>Variation</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Traitements et autres dépenses de personnel					
1. Personnel recruté sur le plan international	1 034 967	1 522 495	1 510 496	(693 691)	816 805
2. Personnel local	97 019	281 652	139 875	39 890	179 765
3. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	81 107	397 118	316 866	(316 866)	–
4. Consultants et experts	1 162 671	453 680	32 000	173 000	205 000
Total partiel	2 375 763	2 654 945	1 999 237	(797 667)	1 201 570

<i>Objet de dépense</i>	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (montant initialement approuvé)</i>	<i>2022 (montant révisé approuvé)</i>	<i>Variation</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Dépenses de représentation	–	4 200	4 200	–	4 200
Voyages					
1. Voyages de membres du Conseil d'administration	243	44 095	44 095	1 233	45 328
2. Voyages du personnel	84 957	280 656	105 786	(26 286)	79 500
3. Voyages des participants aux réunions et ateliers	34 481	–	–	–	–
4. Voyages des consultants, animateurs et invités	–	16 814	6 364	(6 364)	–
Total partiel	119 681	341 565	156 245	(31 417)	124 828
Subventions et bourses	661 946	145 140	880 487	(880 487)	–
Services contractuels	65 733	123 425	125 700	(74 500)	51 200
Matériel et véhicules	–	4 900	1 500	–	1 500
Fournitures	–	10 000	5 000	(2 500)	2 500
Frais généraux de fonctionnement	241 623	288 600	43 500	75 000	118 500
Total	3 464 748	3 572 775	3 215 869	(1 711 571)	1 504 298
Dépenses d'appui aux programmes	381 122	464 461	418 063	(222 504)	195 559
Total général	3 845 870	4 037 236	3 633 932	(1 934 075)	1 699 857

A. Appui au Conseil d'administration

22. On trouvera dans le tableau 5 les ressources pour l'appui au Conseil d'administration.

Tableau 5

Ressources nécessaires : appui au Conseil d'administration

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (montant initialement approuvé)</i>	<i>2022 (montant révisé approuvé)</i>	<i>Variation</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Voyages	243	44 095	44 095	1 233	45 328
Dépenses de représentation	–	4 200	4 200	–	4 200
Services contractuels	149	1 200	1 200	–	1 200
Total	392	49 495	49 495	1 233	50 728

23. Le montant de 50 728 dollars, qui reste stable, permettra de couvrir les frais de voyage des membres du Conseil d'administration (45 328 dollars) et l'hébergement de huit observateurs au maximum (1 200 dollars) qui participeront à une session du Conseil d'un à deux jours, ainsi que les dépenses de représentation pour la session (4 200 dollars). Le sous-comité du Conseil en charge de la mobilisation de ressources tiendra deux réunions virtuelles en 2023. À sa sixième session extraordinaire tenue

en mai 2022, le Conseil a décidé de se réunir deux fois par an, pour sa réunion annuelle qui se tiendra en personne et pour une réunion virtuelle d'examen à mi-parcours.

B. Direction exécutive et administration et appui opérationnel

24. Sous la direction du Conseil d'administration, le (la) Directeur(trice) général(e) de la Banque de technologies détermine les grandes lignes de l'action des services organiques et de la gestion et veille à la bonne exécution du programme de travail annuel et du plan stratégique approuvés par le Conseil.

25. Les responsabilités essentielles de la direction exécutive, de l'administration et du service d'appui opérationnel sont, entre autres, les suivantes :

- a) Définir une vision et une orientation stratégique ;
- b) Assurer une gestion rationnelle et fournir des directives opérationnelles ;
- c) Assurer la coordination institutionnelle pour garantir la cohérence, l'harmonisation et l'utilisation efficace des ressources ;
- d) Gérer les relations extérieures et la représentation vis-à-vis des États Membres, y compris le gouvernement hôte et les médias ;
- e) Orienter les efforts de mobilisation de ressources et les relations avec le Conseil.

26. À la fin de 2020, à la suite de consultations avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, la Banque de technologies a retenu l'Office des Nations Unies à Genève parmi les prestataires de services. Au début de 2021, la Banque et l'Office ont signé un memorandum d'accord type, qui comprend une liste des services accessibles à tous les clients de l'Office et le barème des prix standard. Les coûts sont facturés à la Banque tous les trimestres, les montants étant calculés en multipliant le nombre de transactions effectuées au bénéfice de la Banque par les prix standard. Ainsi, le coût des services fournis par l'Office s'est élevé à 29 108 dollars pour le premier trimestre 2022 et à 21 122 dollars pour le deuxième trimestre 2022. L'Office a fourni à la Banque des services liés au recrutement, à la paie, à la comptabilité, au budget et aux voyages. Les coûts dépendent du nombre de transactions, qui varient en fonction des besoins de la Banque. Toutefois, il est souhaitable qu'à long terme, la Banque se dote de capacités internes pour être en mesure d'assurer certains des services susceptibles d'être fournis en interne au lieu de rester dépendante de l'Office. La Banque a commencé à renforcer ses capacités en matière d'administration et de comptabilité générale grâce à une formation dispensée par l'Office. Ces efforts se poursuivront en 2023.

27. À l'Organisation des Nations Unies, le (la) chef de l'entité est généralement assisté(e) par une équipe de direction qui l'aide à exécuter ses tâches courantes et appuie la direction. Toutefois, compte tenu de la petite taille de la Banque de technologies, le (la) Directeur(trice) général(e) sera assisté(e) d'un(e) agent(e) des services généraux.

28. On trouvera dans le tableau 6 ci-dessous les ressources nécessaires au titre de la direction exécutive et de l'administration et de l'appui opérationnel.

Tableau 6
**Ressources nécessaires : direction exécutive et administration et appui
opérationnel**

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (montant initialement approuvé)</i>	<i>2022 (montant révisé approuvé)</i>	<i>Variation</i>	<i>2023 (prévisions)</i>
Traitements et autres dépenses de personnel					
1. Personnel recruté sur le plan international	428 760	609 874	530 341	(4 738)	525 603
2. Personnel local	83 506	165 404	84 195	(84 195)	–
3. Consultants et experts	47 000	–	–	–	–
Total partiel (traitements et autres dépenses de personnel)	559 266	775 278	614 536	(88 933)	525 603
Dépenses opérationnelles					
1. Voyages du personnel	12 248	6 322	4 578	(78)	4 500
2. Services contractuels	12 581	35 000	53 000	(53 000)	–
3. Matériel et véhicules	–	4 900	1 500	–	1 500
4. Fournitures	–	10 000	5 000	(2 500)	2 500
5. Frais généraux de fonctionnement	241 623	223 000	43 500	75 000	118 500
Total partiel (dépenses opérationnelles)	266 453	279 222	107 578	19 422	127 000
Total	825 718	1 054 500	722 114	(69 511)	652 603

1. Traitements et autres dépenses de personnel

29. Le montant de 525 603 dollars, qui fait apparaître une diminution de 88 933 dollars, permettra de financer deux postes de direction exécutive et d'administration : le poste de Directeur(trice) général(e) à la classe D-2 et le poste de fonctionnaire d'administration à la classe P-3.

2. Dépenses opérationnelles

30. Les dépenses opérationnelles pour 2023 s'élèveront à 127 000 dollars et comprendront deux volets principaux. Le premier concerne les voyages, les fournitures, les services contractuels, la traduction et l'impression de documents, le matériel de bureau, les services d'appui informatique et licences, la traduction interne et les dépenses de représentation. En 2023, le montant des ressources correspondant à ces postes s'élèvera à 47 000 dollars, soit une baisse de 56 % (60 578 dollars) par rapport au budget révisé de 2022. La diminution des dépenses opérationnelles s'explique par les éléments suivants : une réduction des déplacements du personnel liés au renforcement des capacités, un recours accru à la formation en ligne, une réduction des dépenses au titre des services contractuels liés à la création du site Web et une réduction des frais généraux de fonctionnement et des dépenses afférentes à l'entretien des véhicules. Le second volet rassemble les coûts directs qui couvrent les dépenses liées aux frais de services des prestataires de services. Ces dépenses sont estimées à 80 000 dollars.

IV. Programme de travail

A. Recherche, analyse et évaluation des besoins technologiques

1. Contexte et justification

31. Le renforcement des capacités de recherche et d'analyse permettra à la Banque de technologies de disposer de données et d'une direction éclairée sur les questions importantes en matière de science, de technologie et d'innovation dans les pays les moins avancés. Il permettra par ailleurs d'établir un processus systémique de recensement des problèmes de développement auxquels se heurtent les pays les moins avancés et de sélectionner les technologies et les mesures les mieux adaptées à la situation de ces pays. Les travaux de recherche et d'analyse seront axés sur les politiques, les mesures d'incitation, les réglementations, les règles et les questions liées à la gouvernance qui sont nécessaires au développement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation (par comparaison avec un savoir-faire technique plus spécialisé et scientifique).

32. En 2022, la Banque a publié un rapport de fond sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés. Compte tenu des principales conclusions du rapport, elle continuera d'élaborer et de publier des notes thématiques brèves afin de dresser un état des lieux de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés.

33. L'évaluation des besoins technologiques par pays continuera de servir de base à la conception des projets de transfert de technologies et de renforcement des capacités qui seront déployés par la Banque de technologies pour soutenir les pays les moins avancés et les aider à atteindre les objectifs de développement durable.

34. Pour la Banque, le programme d'évaluation des besoins technologiques reste essentiel, car il constitue un support de connaissances qui donne à la Banque et aux pays concernés par l'évaluation des informations précieuses sur la situation technologique de chaque pays et sur les besoins technologiques prioritaires. Les évaluations servent aussi à recenser les problèmes de développement dans les pays les moins avancés, qui requièrent des solutions technologiques déployées dans le cadre de projets ciblés et de transferts de technologies durables.

35. En 2023, les travaux de la Banque sur l'évaluation des besoins technologiques porteront sur deux points : terminer jusqu'à six évaluations des besoins technologiques commencées en 2021 et 2022 mais non achevées pour diverses raisons, dont l'impossibilité de mener des enquêtes, et débiter deux nouvelles évaluations. On trouvera de plus amples informations sur les pays dans lesquels des évaluations des besoins technologiques ont été menées à la section 6 ci-après.

36. À l'avenir, l'exécution du programme d'évaluation des besoins technologiques intégrera les enseignements tirés des expériences récentes et les recommandations issues d'un atelier d'examen par les pairs sur l'évaluation des besoins technologiques que la Banque de technologies a organisé en avril 2022. À cet égard, toutes les futures évaluations des besoins technologiques seront axées sur la demande ; elles préciseront le lien entre les principaux défis en matière de développement et les technologies retenues pour relever ces défis, s'appuieront sur la participation active des parties prenantes à tous les niveaux tout au long du processus et proposeront des technologies susceptibles de résoudre plusieurs problèmes à la fois.

37. En ce qui concerne les partenariats, la Banque continuera de chercher de nouveaux partenaires auprès du secteur privé, d'entités spécialisées telles que la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et d'organismes régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe, tout en

renforçant les partenariats existants avec le Commonwealth, qui coparraine la mise en œuvre des évaluations des besoins technologiques dans certains des pays les moins avancés.

38. En 2023, la Banque mettra en place un mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans le cadre de ses activités et des enseignements qui en ont été tirés. Celui-ci sera complet, transparent, fondé sur des données probantes et fortement axé sur l'évaluation des produits, des résultats et des incidences. Ce mécanisme jettera les bases de la création ultérieure d'un service consacré au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage et d'une stratégie globale en la matière.

2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque

39. Le programme de recherche, d'analyse et d'évaluation des besoins technologiques est directement lié au résultat 1 du plan stratégique de la Banque de technologies pour 2022-2024, au titre du produit 1.1 (analyses de la science, de la technologie et de l'innovation fondées sur des données probantes et des politiques et destinées à éclairer le développement technologique) et du produit 1.2 (évaluations des besoins technologiques).

3. Objectifs

40. L'objectif principal du programme est de favoriser le développement technologique durable au moyen d'interventions fondées sur des données probantes et sur des recherches, des analyses et des évaluations des besoins technologiques rigoureuses. Le programme génère des supports de connaissance qui communiquent des informations essentielles sur la situation technologique et les besoins technologiques prioritaires visant à orienter les pays les moins avancés et la Banque. Ce programme vise plus précisément à :

a) Cerner les questions importantes et émergentes dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation tout en analysant leurs incidences sur les pays les moins avancés, afin de permettre à la Banque de jouer son rôle de défense des intérêts des pays les moins avancés dans lesdits domaines ;

b) Définir les principaux domaines d'intérêt et les solutions technologiques que chaque pays peut inclure dans sa stratégie nationale de développement afin d'accélérer les efforts de mise en œuvre des plans nationaux de développement et de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable connexes ;

c) Favoriser le recensement des besoins en matière de transfert de technologies et faciliter le développement et la conception de projets ciblés ;

d) Aider les entreprises et les innovateurs à mettre au jour et au point des technologies qui répondent aux besoins des pays les moins avancés.

4. Principales activités

41. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

a) Préparer des notes d'information axées sur l'élaboration de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et traitant des principales questions qui intéressent les pays les moins avancés, et promouvoir la diffusion des conclusions desdites notes ;

b) Finaliser les rapports sur l'évaluation des besoins technologiques en se fondant sur les informations recueillies au moyen des recensements ainsi que sur des données statistiques, des recherches documentaires et des entretiens menés par des

experts contractuels en collaboration avec des groupes de travail nationaux et d'autres parties prenantes ;

c) Réaliser des brochures pour certains des pays les moins avancés en résumant les conclusions de l'évaluation des besoins technologiques ;

d) Créer une base de données et y saisir les technologies jugées prioritaires par les pays les moins avancés dans certains secteurs ;

e) Assurer la liaison avec d'autres domaines d'activités figurant dans le programme afin de partager les résultats des recherches, des analyses et des évaluations des besoins technologiques, de discuter des domaines prioritaires mis au jour et de contribuer au développement des projets.

5. Réalisations escomptées

42. Les réalisations escomptées en 2023 au titre du programme sont les suivantes :

a) Publication de quatre notes d'information axées sur l'élaboration de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et traitant des principales questions comme suite au rapport de fond sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation ;

b) Réalisation et validation par les pays les moins avancés ciblés d'au moins six évaluations des besoins technologiques ;

c) Compilation d'une base de données recensant les technologies dont ont besoin au moins 14 pays parmi les moins avancés ;

d) Dialogue entre les parties prenantes intervenant dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation organisée dans le cadre du suivi des rapports de recherche ou d'évaluation des besoins technologiques.

6. Pays concernés

43. À ce jour, la Banque de technologies a réalisé et validé 11 évaluations des besoins technologiques. En 2021 et 2022, les évaluations menées dans huit pays ont été suspendues ou reportées en raison de l'instabilité politique (Afghanistan, Burkina Faso et Soudan) ou du manque de participation active de la part des pays (Libéria, Malawi, Népal, République démocratique du Congo et Zambie). En 2023, la Banque validera les rapports des évaluations des besoins technologiques préparés en 2022 pour le Bangladesh, le Bénin et Djibouti et lancera deux nouvelles évaluations des besoins technologiques, dont l'une pour la République démocratique populaire lao. Elle poursuivra le dialogue avec les pays afin d'achever en 2023 jusqu'à cinq évaluations suspendues ou reportées.

B. Conception et exécution de projets de transfert de technologies

1. Contexte et justification

44. La science, la technologie et l'innovation sont les piliers du développement durable. Cependant, un fossé technologique sépare les pays les moins avancés du reste du monde. La technologie est inaccessible aux pays les moins développés, et ce, pour de nombreuses raisons. La principale est liée à leur manque de capacité d'absorption, qui résulte d'un manque de ressources internes, d'une infrastructure de base inadéquate, d'un manque d'investissement dans le capital humain, de structures incitatives insuffisantes et de faiblesses institutionnelles et politiques. Dans sa résolution 71/251, l'Assemblée générale a réaffirmé, tout comme la Charte de la Banque de technologies, l'importance de favoriser et de faciliter la mise au jour et

l'utilisation des technologies appropriées par les pays les moins avancés, ainsi que leur transfert à ces pays et l'accès de ces derniers aux dites technologies.

45. Le transfert de technologies n'est pas, en soi, suffisant pour induire un développement technologique. L'utilisation et le déploiement efficaces des technologies acquises, ainsi que leur absorption et leur mise à l'échelle, dépendront du niveau de développement des capacités des pays en matière de science, de technologie et d'innovation, ainsi que de l'environnement politique et réglementaire qui soutient l'écosystème y relatif. Il importe donc que le soutien apporté par la Banque ne se limite pas à recenser et à déployer des technologies, mais qu'il consiste également à créer – en partenariat avec des partenaires nationaux et internationaux clés – un environnement propice au renforcement des capacités technologiques locales par l'apprentissage, l'absorption, la mise à l'échelle et l'amélioration des capacités d'innovation, y compris l'utilisation efficace des technologies autochtones. Pour atteindre ces objectifs, il faudrait instaurer les mesures politiques et réglementaires appropriées et aider les pays les moins avancés à gérer les droits de propriété intellectuelle.

46. À la lumière des résultats des travaux de recherche et d'analyse, ainsi que des résultats de l'évaluation des besoins technologiques axée sur la demande, la Banque continuera de recenser les technologies dont les pays les moins avancés ont besoin et concevra des projets susceptibles d'être financés, en collaboration avec les fournisseurs de technologies, les bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes, afin de nouer des partenariats, de mobiliser des ressources et de mettre en œuvre les projets.

47. En 2022, la Banque a mis à l'essai un nouveau modèle de conception de projets de transfert de technologies, comme suite aux recommandations issues de l'examen fonctionnel, en s'appuyant sur les besoins technologiques recensés dans les évaluations des besoins technologiques et en tenant compte des enjeux de développement mentionnés dans les stratégies nationales de développement. En conséquence, sept projets propres à chaque pays ont été conçus en vue d'une exécution en 2023, dans quatre domaines : les soins de santé, le logement durable, les systèmes alimentaires et la transition numérique. On trouve parmi ces projets le Technology Makers Lab (« laboratoire technologique ») qui sera déployé au Niger, le projet de gestion après récolte en Gambie, le projet Hear, Listen and Speak (« entendre, écouter et parler ») au Malawi et peut-être au Bangladesh, et le projet d'habitations en terre battue au Mozambique.

48. Le projet de Technology Makers Lab a été conçu en partenariat avec l'Agence nationale pour la société de l'information de la présidence du Niger, l'Agence turque de coopération et de coordination, le Conseil de la recherche scientifique et technique turc, le Ministère de l'industrie et des technologies de la Türkiye et le Bureau de la stratégie et du budget de la présidence turque. Le Technology Makers Lab vise à consolider les compétences numériques et entrepreneuriales des jeunes nigériens et à les préparer à la diffusion et à l'adoption des technologies de pointe. Le projet s'adressera aux élèves du secondaire et consistera en des ateliers et des formations sur la robotique et le codage, la conception et la production, la science des matériaux, les nanotechnologies, la robotique de pointe, les technologies logicielles et la cybersécurité. En 2022, la Banque a mis en place le projet et coordonné les premières phases, y compris pour ce qui est de faire progresser les activités de mobilisation de ressources. La Banque africaine de développement examine actuellement l'octroi de 5 190 000 dollars au projet. La Banque de technologies a aussi soumis une proposition visant à reproduire le Technology Makers Lab en République-Unie de Tanzanie et continuera d'explorer les possibilités d'extension du projet en fonction de la demande

dans d'autres pays de la catégorie des pays les moins avancés, sous réserve d'une mobilisation efficace des ressources.

49. S'inspirant de l'évaluation des besoins technologiques récemment réalisée au Mozambique, la Banque a aussi élaboré une proposition de projet de transfert de la technologie de construction d'habitations durables et résistantes en terre battue à l'aide de matériaux locaux mise au point par les universités de Sakarya et de Düzce, en Türkiye. Le projet vise à construire des logements peu coûteux, abordables, résistants, écologiques et durables. Il sera mené par un consortium réunissant la Banque de technologies, le Ministère des travaux publics, du logement et des ressources en eau du Mozambique, le laboratoire d'ingénierie du Mozambique, le Conseil de la recherche scientifique et technique turc, et les universités de Sakarya et de Düzce où, comme indiqué précédemment, cette technologie a été conçue.

50. Le projet de gestion après récolte a été conçu conjointement avec le Conseil de la recherche scientifique et technique turc, l'Institut de l'alimentation et l'Institut central de recherche sur le contrôle de l'alimentation humaine et animale et le Ministère de l'agriculture et des forêts de Türkiye. Le projet est axé sur les technologies et le savoir-faire en matière de traitement des produits agricoles après la récolte afin d'assurer leur protection, leur conservation, leur transformation, leur conditionnement, leur distribution, leur commercialisation et leur utilisation pour répondre aux normes alimentaires et aux besoins nutritionnels. Il ciblera les petits et moyens exploitants agricoles ainsi que les institutions gouvernementales chargées de réglementer les normes alimentaires dans deux des pays les moins avancés afin de prévenir les pertes massives après la récolte, d'améliorer la qualité des produits destinés aux marchés structurés (notamment à l'exportation) et d'accroître les moyens de subsistance des exploitants. Les résultats du projet seront reproduits et adaptés dans d'autres pays parmi les moins avancés. Le projet sera en adéquation avec les résultats des évaluations des besoins technologiques et soutiendra les priorités nationales de développement. En 2023, la Banque se concentrera sur des initiatives ciblées de mobilisation de ressources pour favoriser la mise en œuvre.

51. En 2021, la Banque a lancé un programme de transfert de connaissances au Bhoutan en vue de fournir des services de soins de santé axés sur la perte d'audition. Le projet vise à détecter au plus tôt les déficiences auditives ou les troubles auditifs, à mettre en place un mécanisme d'orientation des patients pour favoriser leur prise en charge, à renforcer les capacités du pôle de traitement ainsi qu'à améliorer les compétences des ressources humaines et, enfin, à soigner les patients concernés au moyen de médicaments, d'interventions chirurgicales ou d'appareils auditifs. Cette initiative est menée en collaboration avec Medtronic Labs et d'autres entités du secteur privé. En 2022, 12 000 enfants ont été dépistés au cours de la première phase du programme au Jigme Dorji Wangchuck National Referral Hospital, à Thimphou. Le projet comprend un volet de consolidation des capacités des agents de santé, plus particulièrement en ce qui concerne l'utilisation du matériel d'audiologie et des technologies associées aux appareils de dépistage fournis au Bhoutan dans le cadre du projet. Un soutien a été apporté à la mise en place et à la pérennisation du tout premier laboratoire de prise d'empreinte de l'oreille et 200 appareils auditifs ont été offerts par GN ReSound. Dans le cadre de ce programme, un financement a été accordé par la Fondation Hear the World aux fins de la mise à disposition de technologies de dépistage et d'appareils auditifs supplémentaires pour les 170 000 enfants qui doivent encore être dépistés d'ici la fin de l'année 2024. Dans le cadre du programme, l'entreprise MED-EL, financée par l'Agence autrichienne pour le développement, proposera des séances de réadaptation aux familles et fournira du matériel d'audiologie et de diagnostic à deux hôpitaux régionaux. De plus, elle renforcera les capacités chirurgicales locales, et des partenaires internationaux expérimentés (chirurgiens mentors) organiseront des ateliers pratiques et aideront les

participants locaux à se familiariser avec un large éventail de techniques chirurgicales permettant de pratiquer des opérations de base et avancées de l'oreille. Forte de l'expérience réussie au Bhoutan, la Banque a conçu un autre projet Hear, Listen and Speak qui sera déployé au Malawi. D'autres pays ayant exprimé leur intérêt envers ce projet, la Banque mobilisera des ressources pour une mise en œuvre en 2023.

52. De par leur indépendance et leurs compétences, les académies des sciences sont des institutions uniques en leur genre qui donnent aux gouvernements des conseils fondés sur des données factuelles afin de les aider à élaborer des politiques publiques visant à relever les défis scientifiques aux niveaux national, régional et mondial. À ce jour, la Banque a facilité la création d'académies des sciences dans quatre pays et soutenu huit pays dans les efforts qu'ils ont déployés pour créer et enregistrer légalement leurs académies. En 2023, la Banque continuera d'aider les académies des sciences nouvellement créées en organisant des réunions trimestrielles (en ligne) afin de mettre à disposition un réseau de dialogue entre les académies.

53. En 2021, la Banque s'est associée au Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie afin de mettre en place un nouveau programme offrant des bourses pour des périodes allant jusqu'à six mois à de jeunes chercheurs des pays les moins avancés pour qu'ils puissent visiter les centres de recherche de Trieste (Italie), du Cap (Afrique du Sud) et de New Delhi (Inde). Le programme devait durer cinq ans, la première cohorte commençant à bénéficier de la bourse en 2021. Treize chercheurs, huit hommes et cinq femmes, originaires de 10 pays – Afghanistan, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Éthiopie, Népal, Mozambique, Soudan et Togo – ont été sélectionnés pour participer au programme de bourses en 2021. Le coût de la première année, soit 584 000 dollars, a été financé par la Banque, étant entendu que sur une période de trois ans, la Banque s'engagerait à verser plus de 1,8 million de dollars aux fins de la mise en œuvre du programme. En raison de retards dans la sélection des candidats et d'autres contretemps, le groupe de 2021 n'a commencé à participer au programme qu'en 2022. Toutefois, compte tenu du manque de viabilité de l'engagement financier pris par la Banque, il a fallu repenser la manière dont ce programme devrait être géré et financé à l'avenir. La Banque et ses partenaires vont rechercher d'autres sources de financement, la Banque n'étant pas en mesure de respecter les engagements pris lors du lancement du programme en 2021. Par conséquent, il a été convenu qu'en 2023, la Banque, le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie et l'Académie mondiale des sciences pour l'avancement de la science dans les pays en développement organiseront des activités conjointes visant à mobiliser des ressources pour la prochaine promotion de boursiers. La Banque encouragera les participants des pays les moins avancés à postuler à des bourses de doctorat et de post-doctorat offertes par ses partenaires tels que l'Académie mondiale.

2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque de technologies

54. Le programme est lié au résultat 2 du plan stratégique de la Banque de technologies pour 2022-2024. Les activités menées au titre de ce programme contribuent à trouver des solutions technologiques et à développer et concevoir des projets connexes pour favoriser l'accès aux technologies, leur acquisition, leur absorption et leur déploiement (produits 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4).

3. Objectifs

55. L'objectif principal du programme est d'aider les pays les moins avancés à accéder aux technologies appropriées disponibles ailleurs et à les déployer en facilitant le transfert de technologies et de savoir-faire selon des modalités librement consenties et mutuellement convenues, tout en renforçant les capacités de développement technologique des différentes parties prenantes. Plus précisément, les objectifs sont les suivants :

a) Lancer et mener à bien l'élaboration de propositions de projets en consultation avec les principales parties prenantes afin de favoriser un transfert de technologies efficace ;

b) Faciliter et coordonner l'exécution de projets de transfert de technologies et de connaissances déterminés par la demande, notamment le transfert de connaissances relatives aux technologies de dépistage et à l'adaptation de prothèses auditives pour traiter la perte d'audition chez les enfants, le Technology Makers Lab, le projet d'habitations en terre battue et le projet de gestion après récolte ;

c) Favoriser le transfert ou la diffusion de technologies aux entrepreneuses et entrepreneurs locaux, qui pourront s'en servir pour offrir des biens et services à plus fort contenu en connaissances et à plus forte valeur ajoutée ;

d) Favoriser la création d'entreprises et inciter les entrepreneurs et entrepreneuses du pays et de l'étranger à démarrer de nouveaux projets fondés sur l'exploitation de technologies nouvellement disponibles dans le pays ;

e) Informer davantage, améliorer les connaissances et les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation et influencer la formulation des politiques dans les pays les moins développés en collaborant et en établissant des partenariats avec des organisations nationales, régionales et internationales ainsi qu'avec des institutions universitaires afin de fournir aux experts et aux décideurs une formation ciblée sur l'accès à la recherche numérique, le dessin industriel, la biotechnologie et la diplomatie scientifique.

4. Principales activités

56. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

a) Recenser des technologies adaptées aux résultats des travaux de recherche, d'analyse et d'évaluation des besoins technologiques qui sont considérés comme pertinents, appropriés et applicables aux pays les moins avancés ;

b) Recenser des pays bénéficiaires potentiels, en se fondant sur les résultats de la recherche, de l'analyse et des évaluations des besoins technologiques, et en consultant les pays les moins avancés qui pourraient en bénéficier ;

c) Obtenir des manifestations d'intérêt des pays les moins avancés et évaluer la capacité des pays bénéficiaires potentiels de mettre en œuvre les technologies transférées ;

d) Élaborer des propositions de projets en consultation avec les principales parties prenantes et d'autres domaines d'activité de la Banque de technologies ;

e) Procéder à une évaluation de la procédure de contrôle préalable des risques potentiels et de la viabilité du projet ;

f) Élaborer des indicateurs clés de performance pour guider le suivi et l'évaluation de l'impact des projets ;

g) Développer et mettre en œuvre des projets de technologie et de savoir-faire, dont des programmes de lutte contre la perte d'audition au Malawi, le Technology Makers Lab au Niger et le prototype d'habitations en terre battue au Mozambique ;

h) Mettre au point un prototype de technologie de gestion après récolte et de partage des connaissances sur les normes alimentaires pour l'exportation ;

i) Recenser les mesures politiques et autres, telles que la formation technique, nécessaires pour améliorer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation des pays dans lesquels la Banque a lancé des projets de transfert de technologies.

5. Réalisations escomptées

57. Les réalisations escomptées en 2023 au titre du programme sont les suivantes :

a) Conception d'un modèle de transfert de technologies réussi, comprenant un plan de travail et un plan d'activités, pouvant être appliqué aux pays les moins avancés ;

b) Concrétisation et progrès notables pour trois au moins des quatre nouveaux projets lancés par la Banque de technologies en 2022 ;

c) Formation de 16 agents de santé à la réadaptation, aux technologies de dépistage, à la production d'empreintes de l'oreille et à l'adaptation de prothèses auditives aux enfants ;

d) Élaboration d'une matrice de la diligence raisonnable et des risques relative aux projets de transfert de technologies durables.

6. Pays concernés

58. Les services prévus dans le cadre du programme seront offerts à l'ensemble des pays les moins avancés.

C. Mobilisation de ressources, communication stratégique et développement de partenariats

1. Contexte et justification

59. Compte tenu de l'ampleur des problèmes rencontrés par les pays les moins avancés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et sachant qu'il est nécessaire d'atteindre l'ensemble des objectifs énoncés dans sa Charte, la Banque de technologies doit s'appuyer sur des partenariats stratégiques essentiels conclus avec des entités du système des Nations Unies et des entités extérieures, ainsi qu'avec les entités concernées des États Membres et des acteurs non étatiques, afin de mobiliser des ressources et d'exécuter ses programmes. Il est donc indispensable de coordonner ces partenariats multidimensionnels, de mettre au point des instruments clés et de mener des recherches pour étayer les programmes.

60. Comme indiqué dans sa Charte, le budget de la Banque repose uniquement sur des contributions volontaires. Au cours de ses trois premières années d'activité, la Banque n'a pas réussi à élargir considérablement ses sources de financement. Au vu du bilan actuel, elle a urgemment besoin de mobiliser des ressources pour financer ses programmes et les dépenses de personnel connexes.

61. Le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés 2022-2031 stipule clairement que l'aide des États Membres est attendue en ce qui

concerne la reconstitution des ressources de la Banque. Les États Membres, ainsi que les organisations et fondations internationales et le secteur privé, y sont invités à fournir des ressources financières et en nature de manière volontaire à la Banque pour renforcer ses moyens et son efficacité.

62. En 2023, la Banque intensifiera ses activités de mobilisation de ressources, notamment en allouant des ressources à la mobilisation de fonds destinés à l'exécution du programme.

2. Correspondance avec le plan stratégique de la Banque de technologies

63. La mobilisation de ressources est le principal facteur de la survie et de la pérennité des opérations et du programme de la Banque, tout particulièrement à l'heure actuelle. La mobilisation de ressources, la communication stratégique et le développement de partenariats sont liés au résultat 3 du plan stratégique pour 2022-2024, au titre du produit 3.1 (Partenariats intersectoriels visant à améliorer le développement de la science, de la technologie et de l'innovation) et du produit 3.2 (Augmentation des ressources visant à établir une base solide d'autofinancement).

64. La mobilisation de ressources, la communication stratégique et les partenariats sont réunis dans le même groupe thématique, car ils concourent tous à attirer et à retenir les ressources et à faire connaître l'action de la Banque de technologies en faveur des pays les moins avancés. De plus, l'organisation doit rassurer les donateurs et les contributeurs et leur présenter des rapports indiquant que les ressources sont gérées correctement et utilisées en vue d'obtenir des résultats et des effets concrets. Des leçons ont ainsi été tirées des activités passées. À l'avenir, les efforts déployés en continu par les responsables de la mobilisation de ressources et des partenariats, y compris au stade de la vérification des projets et de l'élaboration des rapports destinés aux donateurs tout au long du cycle de programmation, seront essentiels pour obtenir et conserver les ressources.

3. Objectifs

65. Les objectifs de la Banque de technologies en matière de mobilisation de ressources et de développement de partenariats sont les suivants :

a) Recenser et mobiliser les partenaires stratégiques clés qui pourraient collaborer étroitement avec la Banque pour améliorer l'impact des projets mis en œuvre dans les pays les moins avancés ;

b) Entretien et consolidation des relations avec les institutions gouvernementales concernées des États Membres, y compris le pays hôte ;

c) Assurer la présence institutionnelle de la Banque aux sommets internationaux pertinents afin de renforcer la mobilisation des parties prenantes ;

d) Mobiliser les contributions financières et en nature des parties prenantes, y compris les États Membres et le secteur privé, afin de favoriser l'exécution des projets ;

e) Mobiliser le transfert volontaire de technologies et les services à titre gracieux connexes pour soutenir le développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins développés, dans le respect des domaines prioritaires du programme de la Banque ;

f) Faire de la Banque un partenaire de développement de confiance, et attirer et retenir les donateurs par la sensibilisation, la réputation et la création de synergies ;

- g) Développer et utiliser les réseaux de communication, y compris les possibilités de partage de l'identité visuelle et de publicité en nature, et exploiter pleinement les canaux de communication pour mettre en avant les effets des programmes ;
- h) Renforcer le soutien politique de haut niveau.

4. Principales activités

66. Les principales activités prévues au titre du programme sont les suivantes :

- a) Entretenir les partenariats existants et en développer de nouveaux pour soutenir l'exécution et l'expansion de programmes et de projets efficaces ;
- b) Assurer la représentation et faciliter la participation de la Banque de technologies aux forums et sommets internationaux liés au développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans les pays les moins avancés ;
- c) Participer activement aux travaux et activités menés dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies ;
- d) Assurer une coordination active entre les partenaires du projet pour appuyer la mise en œuvre des initiatives convenues ;
- e) Organiser des réunions et des consultations avec le sous-comité du Conseil d'administration en charge de la mobilisation de ressources pour obtenir des conseils et se faire connaître des donateurs et rendre compte des progrès accomplis ;
- f) Définir une stratégie de mobilisation de ressources ;
- g) Créer une base de données des donateurs ;
- h) Informer de manière proactive les États Membres, en particulier les amis des pays les moins avancés, afin de mobiliser des ressources et d'accroître la sensibilisation ;
- i) Définir et concevoir des approches innovantes pour attirer les donateurs issus du secteur privé, des fondations et des organisations multilatérales ;
- j) Vérifier en continu les progrès accomplis et la communication d'informations aux donateurs tout au long des cycles de programmation ;
- k) Soutenir le dialogue de la direction générale avec les donateurs potentiels ;
- l) Développer en permanence la stratégie de communication et le plan de travail, notamment en mettant régulièrement à jour le site Web officiel et les canaux de médias sociaux ;
- m) Planifier la communication en l'adaptant aux programmes, manifestations et activités de la Banque mentionnés dans le présent plan de travail, notamment par des messages, des canaux, des approches, des tactiques et des outils axés sur le public, et définir un calendrier de communication.

5. Réalisations escomptées

67. Les réalisations escomptées en 2023 au titre du programme sont les suivantes :

- a) Identification des partenaires clés du projet pour le développement et la mise en œuvre conjointe du projet ;
- b) Intensification de la sensibilisation et du dialogue avec les donateurs portant sur les travaux de la Banque de technologies et leurs répercussions, en menant 20 activités prioritaires d'information et de plaidoyer auprès des donateurs ;
- c) Nouvelles ressources financières ou en nature mobilisées pour la mise en œuvre du programme.

6. Pays concernés

68. Le programme bénéficiera à tous les pays les moins avancés. La mobilisation de ressources vise à cibler les donateurs et les contributeurs de tous les secteurs et lieux géographiques afin d'atteindre un équilibre sain et de garantir l'inclusion au service du développement. La communication stratégique vise aussi à atteindre une portée mondiale, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, les parties prenantes des domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et le partenaire de développement du programme.

Tableau 7

Ressources nécessaires : programme de travail

(En dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (montant initialement approuvé)	2022 (montant révisé approuvé)	Variation	2023 (prévisions)
Traitements et autres dépenses de personnel					
1. Personnel recruté sur le plan international	606 208	912 621	980 155	(688 953)	291 202
2. Personnel local	13 513	116 248	55 680	124 085	179 765
3. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	81 107	397 118	316 866	(316 866)	–
4. Consultants et experts	1 115 671	453 680	32 000	173 000	205 000
Total partiel (traitements et autres dépenses de personnel)	1 816 497	1 879 667	1 384 701	(708 734)	675 967
Voyages					
1. Voyages du personnel	72 709	274 334	101 208	(26 208)	75 000
2. Voyages des participants aux réunions et ateliers	34 481	–	–	–	–
3. Voyages des consultants, animateurs et invités	–	16 814	6 364	(6 364)	–
Total partiel (voyages)	107 190	291 148	107 572	(32 572)	75 000
Subventions et bourses	661 946	145 140	880 487	(880 487)	–
Services contractuels	53 003	87 225	71 500	21 500	50 000
Frais généraux de fonctionnement	–	65 600	–	–	–
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–
Total	2 638 637	2 468 780	2 444 260	1 600 293	800 967

7. Traitements et autres dépenses de personnel

69. En 2023, les dépenses liées au personnel participant aux activités menées dans le cadre du programme s'élèveront à 470 967 dollars, soit un montant nettement inférieur aux 1 352 701 dollars dépensés pour le personnel d'appui au programme en 2022 (voir tableau 7). En particulier :

a) En 2023, il y aura parmi les postes consacrés à l'appui au programme : 1 poste d'économiste (P-4) ; 2 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (AN-B) ; 1 poste d'assistant(e) de secrétariat (G-6) ; 2 postes d'assistant(e)

de recherche (G-5). En 2023, la Banque continuera aussi de bénéficier du soutien d'un(e) spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) de classe P-2, qui sera prolongé(e) pour une troisième année comme suite à un accord conclu avec le Gouvernement italien dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires ;

b) Le budget devant servir à engager des consultants et des experts, y compris pour l'évaluation des besoins technologiques, l'analyse des politiques propres au pays, le plaidoyer et la publication, et la mobilisation ciblée de ressources pour l'exécution du projet, sera de 205 000 dollars.

8. Voyages

70. Un montant de 75 000 dollars, correspondant à une diminution de 32 572 dollars par rapport à 2022, permettra de financer les voyages du personnel, l'appui qu'ils apporteront sur le plan technique et au niveau des programmes, et leur participation à des consultations, ateliers et formations organisés au niveau local, ainsi que les activités de sensibilisation à l'appui de la mobilisation de ressources. Cette diminution est principalement due à la réduction des besoins en matière de voyages pour des réunions et des ateliers.

9. Subventions et bourses

71. La rubrique budgétaire correspondante est désormais à zéro, la Banque de technologies ne prévoyant pas de dépenses à ce titre en 2023.

10. Services contractuels

72. Le budget des services contractuels a diminué pour s'établir à 50 000 dollars en 2023 (contre 71 500 dollars en 2022) en raison d'une baisse anticipée des ressources nécessaires au développement, à la maintenance et à l'administration du site Web, au renforcement des activités de communication à l'appui de la mobilisation de ressources, à la production de contenus d'information et de promotion, à la traduction, ainsi qu'à l'impression et au traitement de l'évaluation des besoins en technologie et des rapports connexes.

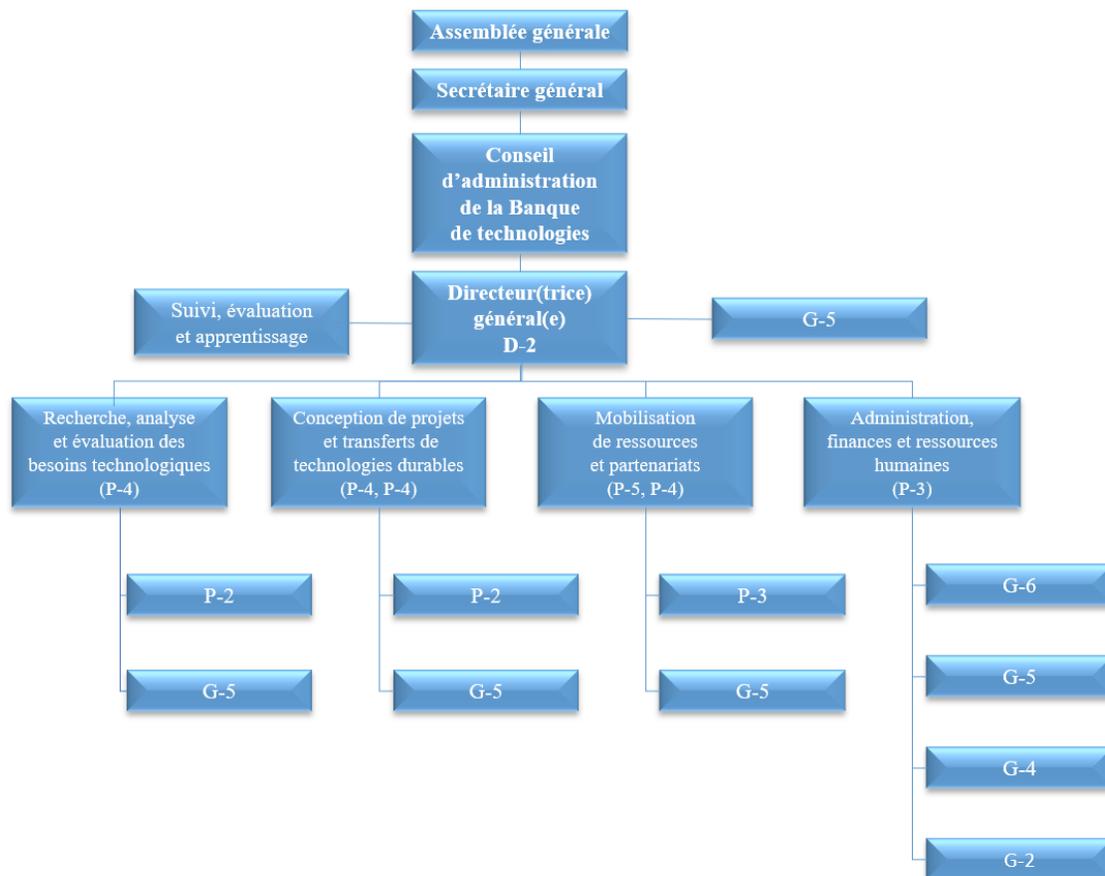
11. Frais généraux de fonctionnement

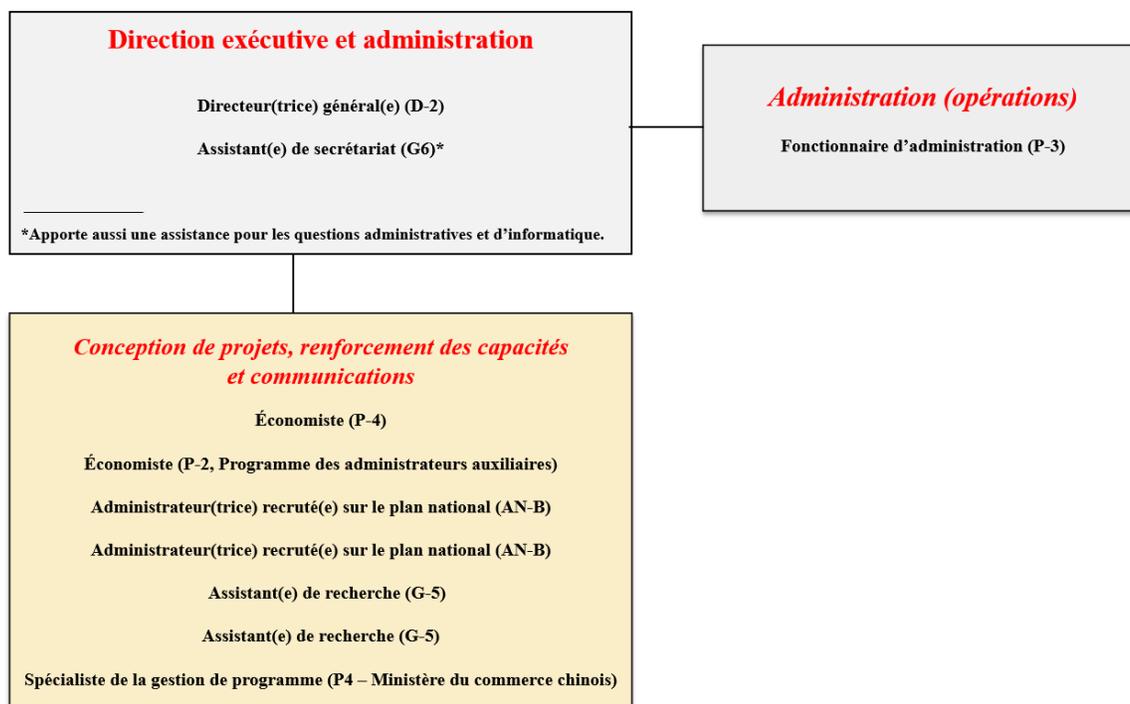
73. Pour 2023, on n'a pas prévu de frais généraux de fonctionnement au titre du programme de travail.

Annexe I

Organigramme de la Banque de technologies (2022)

Organigramme de la Banque de technologies



Annexe II**Organigramme de la Banque de technologies (2023)**

Annexe III

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Recommandations du Comité consultatif

Suite donnée à la recommandation

II. Budget et programme de travail pour 2022 : projet de budget

Paragraphe 4

Le Comité consultatif constate la sous-utilisation des crédits enregistrée en 2020 et au cours des neuf premiers mois de 2021 et propose de réduire les ressources prévues pour 2022 au titre des consultants et des experts, ainsi que des voyages. Il encourage la Banque de technologies à recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne pour les ateliers, les conférences ou les réunions, et à continuer de veiller à ce que les ressources consacrées aux consultants et aux voyages du personnel soient maintenues à un niveau minimum. Il compte que le prochain rapport contiendra également des informations sur les gains d'efficacité.

La Banque de technologies s'est engagée à utiliser davantage les réunions virtuelles et à limiter autant que possible les dépenses liées aux consultants et aux voyages. Elle a d'ailleurs déjà commencé à appliquer cette recommandation. En 2022, tous les ateliers de validation tenus dans le cadre des évaluations des besoins technologiques (Mozambique, Sierra Leone et Kiribati) auxquels participaient des parties prenantes nationales ont eu lieu en ligne. De plus, en 2022, les montants des dépenses au titre des consultants et des voyages se sont élevés à 41 636 dollars et 65 992 dollars respectivement, contre 1 162 671 dollars et 119 681 dollars respectivement en 2021. Compte tenu des ressources financières limitées dont dispose la Banque, les fonds alloués aux consultants et aux voyages en 2023 seront considérablement réduits.

Paragraphe 5

Le Comité consultatif prend note de la proposition de réduction des dépenses au titre de l'appui aux programmes et espère que les ressources proposées couvriront entièrement les coûts d'appui aux activités relatives aux programmes. De plus, il compte que de plus amples informations seront communiquées dans le prochain rapport.

Pour toute nouvelle activité programmatique, dans le cadre de son approche révisée de la conception des projets et de la mobilisation de ressources, la Banque de technologies a veillé à ce que les propositions de projets en cours d'élaboration comprennent une provision au titre des dépenses d'appui aux programmes calculée sur la base d'un taux de 13 %.

En application du protocole d'accord en vigueur entre la Banque de technologies et l'Office des Nations Unies à Genève, le barème des prix standard de l'Office est appliqué aux services fournis. Compte tenu du niveau actuel des services fournis par l'Office à la Banque, ces coûts devraient être couverts en 2023 par les recettes générées par la baisse à 11 % du taux relatif aux dépenses d'appui au programme, à condition que le budget proposé soit exécuté intégralement et en temps voulu. Toutefois, en raison de l'incertitude liée à la structure des dépenses et de l'absence de financement supplémentaire confirmé, la Banque envisage actuellement de maintenir le taux des dépenses d'appui au programme au taux standard de 13 %, et c'est ce taux qui a été indiqué dans les propositions de projet élaborées pour les donateurs potentiels.

Paragraphe 7

Le Comité consultatif réaffirme que la Banque de technologies devrait intensifier ses activités de mobilisation de ressources et continuer à chercher à élargir sa base de donateurs, notamment au moyen d'un financement plus durable et auprès du secteur privé.

Depuis janvier 2022, la Banque de technologies a instauré des réformes profondes de rationalisation des activités relatives aux programmes pour garantir une utilisation efficiente des ressources, supprimer 15 postes et instaurer un nouveau modèle de fonctionnement aux fins de la conception et de la mise en œuvre des projets et de la mobilisation de ressources. Au début de l'année 2022, un examen fonctionnel de la Banque a été effectué à la demande de son Conseil d'administration. Au nombre des recommandations formulées à l'issue de cet examen figure l'intensification de la mobilisation de ressources, soutenue par la conception de projets propres à chaque pays sur la base de l'évaluation des besoins technologiques, avec pour cible un éventail plus large de donateurs potentiels, dont le secteur privé. Comme suite à ces recommandations, le Conseil a décidé qu'à partir de janvier 2023, tous les programmes de transfert de technologies et de renforcement des capacités seraient financés par des ressources mobilisées expressément aux fins du financement du programme. Cette approche devrait permettre d'élargir les sources de financement des activités entreprises par la Banque. Celle-ci mobilise actuellement des ressources pour sept projets propres à des pays et a déjà obtenu des contributions en nature et des fonds.

En février 2022, la Banque a signé un accord financier de cinq ans avec le pays hôte, la Türkiye. Dans le cadre de cet accord, la Türkiye fournira 1,7 million de dollars par an de financement non préaffecté et 200 000 dollars supplémentaires réservés aux activités liées aux objectifs de développement durable dans ce domaine. Le financement non préaffecté servira à couvrir les dépenses liées à huit personnes au maximum, qui seront chargées de superviser les activités opérationnelles et les activités relatives aux programmes de la Banque. À l'avenir, la Banque a l'intention de mettre en place une unité spécialisée dans la mobilisation de ressources, l'information et les partenariats. Par ailleurs, elle remercie le Gouvernement chinois de lui avoir fourni des fonds équivalant à 470 000 dollars, qui seront utilisés pour le détachement d'un(e) administrateur(trice) général(e) chinois(e) pour une période de deux ans.

Enfin, la Banque estime que la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Doha en mars 2023, constitue une excellente occasion de promouvoir ses travaux et de mobiliser des ressources.

II. Budget et programme de travail pour 2022 : effectifs

Paragraphe 12

Le Comité consultatif encourage la Banque de technologies à accroître la diversité géographique de son personnel, en particulier en recrutant des personnes originaires des pays les moins avancés, et espère qu'un point sur le processus de recrutement sera communiqué dans le prochain rapport.

Jusqu'en septembre 2022, la Banque de technologies comptait 18 membres du personnel originaires de 10 pays différents, dont 4 venaient des pays les moins avancés. À sa sixième session spéciale tenue en mai 2022, le Conseil d'administration a décidé de réduire la taille du personnel de la Banque. Ainsi, d'ici à janvier 2023, la répartition des postes et des classes sera la suivante : 1 D-2, 1 P-4, 1 P-3, 2 P-2 (1 administrateur(trice) auxiliaire), 1 G-6 et 2 G-5. À l'exception du poste de P-3 et du poste d'administrateur(trice) auxiliaire, et tous les autres postes seront pourvus par du personnel nouvellement recruté. La Banque mettra tout en œuvre pour que le principe de la diversité géographique du personnel, sans oublier les pays les moins avancés, soit respecté dans son processus de recrutement.

II. Budget et programme de travail pour 2022 : projet de travail

Paragraphe 14

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'obtenir des informations actualisées sur cette initiative dans le prochain rapport.

La Banque de technologies a conclu le déploiement des activités de la première année du projet Hear, Listen and Speak pour tous les enfants bhoutanais, l'objectif étant de renforcer le parcours de soins au Bhoutan, du dépistage à la réadaptation, afin de traiter la perte auditive et les troubles de l'oreille chez tous les bébés et les enfants âgés de 0 à 14 ans. Le consortium du programme réunit la Banque de technologies et Medtronic Labs, le partenaire collaboratif MED-EL (partenariat public-privé en coopération avec l'Agence autrichienne pour le développement), ainsi que des partenaires techniques (Ministère de l'éducation, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, équipe de pays des Nations Unies au Bhoutan) et le Ministère de la santé en tant que chef de file technique. Grâce aux technologies portables de dépistage et de gestion numérique des patients de Medtronic Labs, les professionnels de santé procèdent à des dépistages dans les communautés et les écoles pour les nouveau-nés et les enfants jusqu'à 14 ans, ainsi que des dépistages opportunistes chez les adultes dans le cadre de diverses activités communautaires et médicales de sensibilisation, ce qui améliore la détection précoce de troubles auditifs qui pourraient être évités. MED-EL a contribué au transfert de connaissances et de technologies favorisant la viabilité à long terme en fournissant directement des équipements et en assurant la formation des prestataires de soins et d'entretien ainsi que des formateurs et la mise en place de mécanismes aux fins de la fourniture durable de soins dans l'ensemble du parcours de soin une fois le projet terminé. MED-EL va aussi dispenser une formation aux familles et aux

soignants pour les aider à soutenir le développement de l'écoute et du langage parlé chez leurs jeunes enfants malentendants. Les contributions financières actuelles et les dons de matériel comprennent la formation aux adaptations, les prothèses auditives et les piles pour un montant de 87 339 dollars (GN ReSound), tous les aspects liés au dépistage pour un montant de 131 183 dollars (Medtronic Labs), le développement et l'administration du programme pour un montant de 46 000 dollars (Global Foundation for Children with Hearing Loss) et la sensibilisation et l'information pour un montant de 72 830 dollars (Banque de technologies). La proposition de financement reçue de la Fondation Hear the World, qui a été confirmée en septembre 2022, comprend des prothèses auditives, l'équipement audiologique et les coûts locaux de formation pour un montant approximatif de 2 089 francs suisses pour la phase 2, 3 960 francs suisses pour la phase 3 et 5 268 francs suisses pour la phase 4.

Paragraphe 16

Le Comité consultatif encourage la Banque de technologies à accroître la coopération, les synergies et les partenariats avec les pays les moins avancés, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, les commissions régionales, la CNUCED et les entités du système des Nations Unies telles que le Programme alimentaire mondial, ainsi qu'au titre du Programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement. Le Comité compte que des informations actualisées sur cette question seront communiquées dans le prochain rapport.

La Banque de technologies renforce sa collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et, par leur intermédiaire, avec les entités des Nations Unies concernées au niveau national. Par exemple, le développement du projet de Technology Makers Lab pour le Niger a été mené en lien étroit avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Groupe de la Banque mondiale afin d'utiliser et de compléter leur expérience avec les laboratoires d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et le soutien à la transformation numérique, respectivement. La Banque consulte chaque mois le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et s'associe à d'autres entités des Nations Unies aux fins de l'exécution de projets.

Paragraphe 17

Le Comité compte qu'un complément d'informations sur le contrôle de l'exécution sera fourni dans le prochain rapport.

Dans son nouveau plan stratégique pour 2022-2024, la Banque de technologies a inclus un cadre de résultats stratégiques pour faciliter le contrôle de l'exécution. De plus, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ont été intégrés dans le plan stratégique en tant que principe porteur essentiel des activités de la Banque et en tant qu'élément essentiel pour atteindre le résultat 1 (amélioration de la production de connaissances et des dialogues fondés sur des données probantes concernant la science, la technologie et l'innovation dans les pays les moins avancés). En conséquence, le programme de travail de la Banque comprend des réalisations escomptées et des indicateurs de succès pour chaque domaine d'activité. Ce mécanisme jettera

les bases de la création ultérieure d'un service consacré au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage et d'une stratégie globale en la matière.
